

ARRETE DU MAIRE Police Municipale

Objet : Travaux EURL MONNET au profit de Véolia Eau – 15, rue du Bannot ARR : 2022-11-17-155-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,

L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise MONNET EURL de VILLARS SOUS DAMPJOUX -25190-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de mise à niveau de tampon de visite 15, rue du Bannot, à SELONCOURT,

-- ARRÊTONS -

ARTICLE 1: Des travaux de mise à niveau de tampon de visite d'assainissement sur chaussée vont avoir lieu dans la rue du Bannot, en agglomération de SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront sur une journée au cours d'une période de 15 jours à compter du 15 novembre 2022.

ARTICLE 2: En fonction d'impératifs de travaux, la circulation au droit du 15, rue du Bannot sera perturbée. Vu le rétrécissement de chaussée, un alternat par feux tricolores sera mis en place par l'entreprise en charge de l'intervention.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics MONNET de VILLARS SOUS DAMPJOUX chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en plâce pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 17 novembre 2022 Monsieur Jean-Marc ROBERT Adjoint à la voirie et à la Circulation